

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-deux du mois de janvier à 19 heures, le Conseil Municipal de cette commune s'est réuni au nombre prescrit par la loi, salle du conseil, en session ordinaire sous la présidence de Madame le Maire.

Convocation du : 17/01/2024

Nombre de Conseillers en exercice : 15

Conseillers présents : 13

Etaient présents : Mesdames, Messieurs ISABELLON Isabelle, JOURDAIN Luc, MAINGRET Benoît, TIXIER Floriane, BONNET Marc, BRUNEAU Marline, CHOUTEAU Eric, DEROUINEAU Flora, FALLOUX Bénédicte, GRANDIN Isabelle, LAURY Julien, MARTIN Sylvie, MONNIER Benoît.

Absents excusés : Madame JANOT Claude-Annik a donné un pouvoir à Madame BRUNEAU.

Absent : Monsieur RAFFIER David

Madame MARTIN Sylvie a été désignée secrétaire de séance et a accepté cette fonction.

Délibération n°2024-005

Mission d'étude géotechnique pour le futur lotissement – choix du cabinet

Madame le Maire explique que nous avons le projet de déposer un permis d'aménager par l'intermédiaire du cabinet Initio conseil de Doué en Anjou et Audiccé. Or il existe des caves sous le terrain prévu pour recevoir les habitations. Une première étude réalisée par Alter atteste de la réalisation de ce lotissement car les caves sont très sûres. Néanmoins, afin de finaliser ces études nous avons besoin d'une étude géotechnique G1 et G2 et de la réalisation de test de perméabilité.

La mission G2 est utile pour le dimensionnement des voiries associé au traitement des eaux pluviales et à la présence des caves.

Pour ce faire, une consultation via 3 demandes de devis a été réalisée auprès des cabinets suivants :

- * AIS Centre Atlantique
- * CADEGEAU
- * Compétence géotechnique Centre ouest

Le dernier cabinet (compétence géotechnique Centre Ouest) n'ayant pas répondu, nous avons reçu 2 offres détaillées et présentées en séance.

Le cabinet « AIS Centre Atlantique » situé à St Benoit (86260) propose un devis à hauteur de 8 240€ HT soit 9 888€ TTC.

Le second cabinet « CADEGEAU » situé à Doué en Anjou (49700) propose une prestation à hauteur de 5 665€ HT soit 6 798€ TTC.

Nous vous proposons de retenir l'offre du cabinet la mieux-disante, à savoir CADEGEAU, par rapport à la tarification présentée ainsi qu'à sa proximité pour réaliser l'étude, d'autant que les prestations sont identiques entre ces 2 cabinets.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

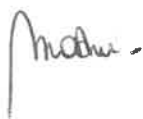
- **RETIENT** le cabinet CADEGEAU comme ayant fait l'offre la mieux disante.
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer le devis avec CADEGEAU
- **AUTORISE** Madame le Maire à inscrire les crédits correspondants sur le prochain BP 2024.
- **MANDATE et AUTORISE** Madame le Maire à prendre toute décision utile à la présente délibération.

Le registre est dûment signé

Pour copie certifiée conforme
LE PUY NOTRE DAME, le 23 janvier 2024

Le secrétaire de séance,

MARTIN Sylvie



Le Maire,

Isabelle ISABELLON

